

PARIS, le 24 septembre 2020

**Loi n° 2018-697 du 3 août 2018 relative à l'harmonisation de l'utilisation des
caméras mobiles par les autorités de sécurité publique****Programme des auditions conduites
par Mme Alice Thourot, rapporteure**Lundi 28 septembre 2020

<i>16h-16h45</i> <i>visioconférence</i>	<i>Audition conjointe</i> Direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ) — M. Eric Tison, sous-directeur des libertés publiques, — M. David Foltz, chef du bureau de la liberté individuelle — M. Basile Pierre, adjoint Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) — Mme Isabelle Merignat, sous directrice de la doctrine et des ressources humaines — M. François Gros, chef du bureau de la doctrine, de la formation et des équipements
<i>16h45-17h30</i> <i>visioconférence</i>	Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) — M. Romain Peray, chef du service des métiers